

Date de la convocation : 16 juin 2023

Le 22 juin 2023, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, 14 rue Fortuné- Charlot en séance publique, à 19h00 sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël CARPENTIER, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRESENTS : 27 (26 lors du point n°1)

VOTANTS : 34 (33 lors du point n°1)

Étaient présents :

Jean-Noël CARPENTIER, Marcel SAINT-AUBIN, Jacqueline HUCHIN, Adelaïde HAMITI, Miloud GOUAL, Monique LAMOUREUX, Casimir PIERROT, Dalila KHORBI, Mohamed BOUROUIS, Annie TOUSSAINT, Tina RAMAH, Diénabou KOUYATE, Isabelle MOSER, Housman BATHILY, Jimmy JOUHANET, Nassira BENOUARI, Cyril JOLY, Landry PERQUIS, Hafid IABASSEN, Bastien REDDING, Thibault PETIT, Manuela MELO, Atika LHOUM, Mustafa HECIMOVIC, Régis PEDANOU, Ruffin KAPELA, Brigitte CERVETTI (absente lors du vote de la délibération n° 23.046)

Excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Claude BENHAÏM donne procuration à Thibault PETIT, Christine DENIS donne procuration à Adelaïde HAMITI, Stéphane LARTIGUE donne procuration à Landry PERQUIS, Marie-Claire LETY donne procuration à Isabelle MOSER, Uriell MARQUEZ donne procuration à Miloud GOUAL, Modeste MARQUES donne procuration à Manuela MELO, Laurent LE LEUXHE donne procuration à Marcel SAINT-AUBIN

Absent :

Jeanne DOCTEUR

Secrétaire :

Landry PERQUIS

La présente liste des délibérations et les extraits de délibérations sont disponibles sur le site internet de la Commune (rubrique le Conseil Municipal)

- Délibération n°DEL23_046 : Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal
Approuvée

- Délibération n°DEL23_047 : Avenant modificatif du règlement de mise à disposition d'équipements de vidéoprotection pour l'installation de caméras nomades par la Communauté d'agglomération Val Parisis
Approuvée

- Délibération n°DEL23_048 : Rapport annuel 2022 relatif au Contrat de Ville
Approuvée

- Délibération n°DEL23_049 : Utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France (FSRIF) pour l'année 2022
Pris acte

- Délibération n°DEL23_050 : Attribution de la subvention de fonctionnement 2023 à l'Association de prévention spécialisée Aiguillage
Approuvée

- Délibération n°DEL23_051 : Garantie d'emprunt en faveur du bailleur IMMOBILIÈRE 3F pour les travaux de réhabilitation des 100 logements au 4 rue Renoir
Approuvée

- Délibération n°DEL23_052 : Tarifs et quotients 2023
Approuvée

- Délibération n°DEL23_053 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise relative à la plantation d'arbres sur le territoire communal
Approuvée

- Délibération n°DEL23_054 : Demande de subvention auprès de l'État pour la rénovation énergétique de l'école Georges Braque
Approuvée

- Délibération n°DEL23_055 : Créations de postes
Approuvée

- Délibération n°DEL23_056 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une demande d'autorisation pour l'extension d'une clôture sur la promenade des impressionnistes rue Serge Launay et rue des Longues Raies
Approuvée

- Délibération n°DEL23_057 : Acquisition de la parcelle AN 949 située Plaine des Copistes appartenant aux consorts DACQUAY
Approuvée

- Délibération n°DEL23_058 : Echange de parties des parcelles AM263 AM264 et AM265 appartenant à M. LUIS Jean-Marc et à la commune de Montigny-lès-Cormeilles - Parc Launay
Approuvée

- Délibération n°DEL23_059 : Incorporation dans le domaine privé communal des parcelles cadastrées AC54 et AC55 sises 5 rue de Cormeilles, les parcelles de la Plaine des Copistes AN011 sise au lieu-dit des Longues Rayes AN020 sise 50/62 rue Lucien Boxstael, AN320 sise rue Lucien Boxstael et les parcelles sises au Bois Launay AM183 à 185, AM187 à 193, AM198 à 200, AM203 à 208, AM210 à 218, AM220, AM224 à 229, AM274, AM280, AM281, AM265, AM178, AM180, AM181, AM233, AM234 et AM432
Approuvée

- Délibération n°DEL23_060 : Exercice du droit de préemption sur le fonds de commerce sis 149, Boulevard Victor Bordier
Approuvée

- Délibération n°DEL23_061 : Approbation d'une convention-type de mise à disposition de minibus à destination des associations
Approuvée

- Délibération n°DEL23_062 : Mise à jour du règlement intérieur de l'école de Musique, de Danse et de Théâtre
Approuvée

- Délibération n°DEL23_063 : Demande de subvention pour l'aide à la structuration pédagogique des établissements d'enseignement artistique spécialisé
Approuvée

Il est possible de consulter le registre des délibérations au service des affaires générales et transversales situé au 1er étage de l'Hôtel de Ville, 14 rue Fortuné-Charlot.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre des délibérations pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

-la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil

-la date de sa publication sur le site internet de la Commune

-ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.